Commune de
LUC-SUR-MER

DATE D'AFFICHAGE DE LA LISTE DES DELIBERATIONS COMMUNICABLES : 18/12/2024

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION ADMINSTRATIVE DU CCAS DU LUNDI 16 DECEMBRE 2024

Le 16 décembre 2024 à 18 heures 00 minutes, la **Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale** de Luc-Sur-Mer légalement convoquée le 10 décembre 2024, s'est réunie sous la présidence de **Monsieur Philippe CHANU**, Maire de Luc-Sur-Mer et Président de la Commission administrative.

Présents : Philippe CHANU, Carole FRUGERE, Claudie CRENEL, Florence LASKAR, Christine DURAND, Anne LEGOUX, Anne GUILLOU, Dominique FOULEY-DOURDAN, Pascal LECARPENTIER, Michèle ALLIX, Martine PATRY, Pierre-Marie WERLEN, Nelly BOULET-LESAGE, Brigitte WATRIN, Antoine PRUM

Absents représentés :
Jean-Marie AGUINET (pouvoir à Claudie CRÉNEL)
Sylvie STACCHETTI (pouvoir à Carole FRUGÈRE)

Absents excusés non représentés :

► Le quorum est atteint.

► A l'unanimité, Anne GUILLOU est désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1/ **Informations aides diverses**
2/ **Budget 2024 – Décision modificative n°1**
3/ **Demandes d'aide**
4/ **Questions diverses**

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 25 OCTOBRE 2024

Le procès-verbal du 25 octobre 2024 est approuvé à l'unanimité.

INFORMATIONS AIDES DIVERSES

Mme CRENEL informe la commission administrative qu'elle a accordé selon sa délégation de pouvoir les dons suivants :

- 400.00 € pour aider au règlement de la facture du garage automobile
- 400.00 € pour aider au règlement de la facture d'électricité
- 30.20 € pour aider au règlement des frais de l'épicerie solidaire
- 400.00 € pour aider au règlement des charges locatives
- 400.00 € pour aider au règlement du loyer

DELIBERATIONS DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE

2024-023	Budget 2024 – Décision modificative n°1

Madame Claudie CRÉNEL, vice-Présidente, informe les membres de la commission administrative qu'il est nécessaire d'apporter une modification du budget 2024 afin de permettre le règlement des factures d'investissement engagées.

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment ses articles L.2311-1 et suivants ;
- La délibération n° 2024-12 adoptée en date du 10 avril 2024 portant adoption du budget primitif de l'exercice 2024 ;

Considérant :

- La nécessité de rééquilibrer certaines lignes budgétaires pour tenir compte des réalités de l'exécution budgétaire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration adopte à la présente décision :

Article 1 – Adoption de la décision budgétaire modificative Les modifications suivantes sont apportées au budget de l'exercice 2024 :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2184 : Matériel de bureau et mobilier		2 000,00€		
D-274 : Prêt	2 000,00€			
TOTAL	**2 000,00€**	**2 000,00€**		
TOTAL GENERAL	**0,00€**			

Article 2 – Justifications des modifications Les ajustements mentionnés émanent d'un achat de tables, d'armoires et de poubelles auprès de la société ALTRAD. Ces ajustements visent à garantir la bonne exécution des projets communaux et le respect des équilibres financiers.

Article 3 – Mise en œuvre Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération et de transmettre la décision budgétaire modificative à la Trésorerie de Val et Littoral ainsi qu'aux services préfectoraux pour contrôle de légalité.

Nombre de Membres en exercice :	17
Nombre de Membres présents :	15
Nombre de suffrages exprimés :	17
Votes Pour :	**17**
Votes Contre :	00
Votes Abstention :	00

2024-024	Demande d'aide financière

Madame Claudie CRENEL, vice-Présidente, informe les membres de la commission administrative qu'elle a reçu une demande d'aide pour le règlement d'une facture d'électricité.

Après en avoir délibéré, la commission administrative du CCAS :

► **ACCORDE** une aide de 400.00 € pour aider au règlement de la facture d'électricité. Celle-ci sera versée en deux fois sur le compte d'EDF.

Nombre de Membres en exercice :	17
Nombre de Membres présents :	15
Nombre de suffrages exprimés :	17
Votes Pour :	**17**
Votes Contre :	00
Votes Abstention :	00

INFORMATIONS DIVERSES

AIDE SEJOUR SKI

5 demandes d'épicerie solidaire (dont deux nouvelles familles bénéficiaires).

AIDE SEJOUR SKI

- 250.00 € pour une famille
- 150.00 € pour une famille
- 100.00 € pour une famille

BOURSES VACANCES

- 50.00 € pour une famille

REPAS DES ANCIENS DU 8 DÉCEMBRE

Le repas des anciens, organisé le 8 décembre, a réuni 170 personnes. Cet événement a mobilisé 18 bénévoles pour assurer le bon déroulement du repas. Par ailleurs, 14 bénévoles ont été mobilisés pour la préparation et la distribution de 130 colis de Noël destinés aux personnes ne pouvant se déplacer.

REPAS DE NOËL AU FOYER MARIN LABBÉ

Deux repas de Noël ont été organisés au foyer Marin Labbé, respectivement le mardi 17 décembre et le jeudi 19 décembre. Le tarif pour chaque repas était fixé à 7 € par participant, le reste à charge ayant été pris en charge par le CCAS.

DÉCORATION DU FOYER MARIN LABBÉ

Mme GUILLOU a exprimé le souhait d'améliorer la décoration du foyer Marin Labbé. Elle a demandé des précisions sur les possibilités d'attribution d'une enveloppe budgétaire dédiée à cet aménagement. Cette question devra également être discutée avec le propriétaire des lieux, la société EMERA, afin d'évaluer les possibilités et les éventuelles contraintes.

RETOUR SUR LES MODALITES D'AIDE AU RÈGLEMENT DES FRAIS D'OBSEQUES PAR LES FAMILLES

Suite à la commission d'octobre, et après avoir étudié les pratiques des communes environnantes, il a été décidé d'adopter une approche basée sur l'examen des dossiers au cas par cas. Cette démarche permettra une prise en compte plus juste et adaptée des situations spécifiques de chaque demandeur.

La séance est levée à 18h45

Le Maire,
Philippe CHANU

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - LUC / MER -

Le Secrétaire de séance,
Anne GUILLOU